

SANTÉ

CONTEXTE LOCAL

Le ressenti des personnels de santé dans l'étude de l'Agence Régionale de Santé est clair:

- 68 % des répondants considèrent que l'offre de soins sur la ville s'est dégradée depuis leur installation.
- 74 % des professionnels font part d'un déficit de médecins généralistes.
- Les professionnels de santé considèrent également que les spécialistes (toutes spécialités confondues) sont fortement déficitaires sur le territoire.
- L'ensemble des professionnels pointent le déficit de kinésithérapeute notamment pour les soins à domicile, d'orthophonistes et plus récemment d'infirmiers.
- On constate également un seul remplacement de médecin pour 2 départs.

Tout ceci va s'accroître, il est prévu 7000 logements en plus sur 5 ans.

Il faut aussi prendre en compte la situation dramatique des hôpitaux avec le démantèlement de l'Hôpital Stell, la fermeture programmée de Garches et les attentes interminables aux urgences.

La situation de nos anciens est aussi un problème grave car nous manquons de places dans les Ehpad dont les tarifs sont par ailleurs prohibitifs (3000 euros/mois) et de structure de maintien à domicile.

NOS PROPOSITIONS

#1 CRÉATION D'UN CENTRE TERRITORIAL DE SANTÉ

- Il assurerait des consultations de médecine générale et de spécialité médicale. Il serait doté d'un service infirmier, un service de kinésithérapie, un service dentaire, un service d'imagerie médicale et un centre de prélèvements.

Le centre municipal de santé, à but non lucratif, permet l'accès aux soins pour tous :

- L'application du tiers payant pour éviter l'avance des frais
 - Aucun dépassement d'honoraire pour que se soigner ne soit pas un luxe
 - Des permanences par village, et l'organisation des visites à domicile, pour les patients ne pouvant pas se déplacer.
 - Une continuité assurée des soins pour une meilleure qualité des soins et
 - La prise en charge des premières urgences, pour désengorger les hôpitaux
- Il permet de répondre à la demande des jeunes médecins :
 - Être salarié évite entre autre les frais d'installation
 - Secrétariat réduit, car pris en charge par le centre
 - Travail en équipe et en réseau, ce qui rend le travail plus efficace
 - Organisation du temps de travail, ce qui leur permet d'avoir une vie personnelle
 - Participation à la politique de santé de la ville, pour une meilleure qualité de vie pour tous
 - Formation pluridisciplinaire complémentaire.

Il existe plus de 1700 centres municipaux de santé en France

Pour plus d'information : <https://lescentresdesante.com> et <https://www.fnccs.org>

#2 PRÉVENTION

Le centre peut assurer les missions indispensables de prévention, d'information et de consultation. Il peut aussi assurer le planning familial avec consultation anonyme. Ce dispositif de proximité est essentiel pour l'information des jeunes – et des moins jeunes – concernant les maladies sexuellement transmissibles, la contraception ... Il assure le suivi psychologique et médical de plusieurs générations de Rueillois-es.

Ce centre pourra permettre de disposer des informations sur le suivi des scolaires par les médecins. On constate qu'environ 21% ne sont pas vaccinés, 18% ont des problèmes auditifs et 8 % visuels (étude ARS 2014, pas d'information en 2019). Le centre sera aussi le point d'appui pour le développement dans les écoles des actions sur le thème santé et environnement.

#3 CRÉATION D'UNE MUTUELLE MUNICIPALE

La mutuelle municipale est une complémentaire santé initiée par une commune pour ses habitants. Ces initiatives, qui renouent avec la solidarité fondatrice des mutuelles, constituent une des voies d'accès à la complémentaire santé. Elles contribuent par nature à améliorer l'accès aux soins en particulier pour les étudiants, les travailleurs indépendants, des personnes sans emploi et les retraités.

- ▶ Bien que ne demandant aucun financement municipal, elle apporte:
 - Un avantage financier réel : les bénéficiaires font souvent une économie de 30 à 60%.
 - Une démarche simplifiée : CCAS ou mairie proche
 - Une proximité immédiate : conseils et échanges proches
 - Un avantage pour les travailleurs indépendants : réductions d'impôts (loi Madelin)
- ▶ Elle s'adresse à tous car:
 - Il n'a aucun questionnaire santé
 - Il n'y a pas de limite d'âge
 - Aucune condition de ressources n'est requise

Pour en savoir plus sur les 1800 mutuelles :

<https://www.jechange.fr/assurance/mutuelle-sante/guides/mutuelle-communale>

#4 CRÉATION D'UN NOUVEL EHPAD

Il est inadmissible que tous les Rueillois ne puissent disposer d'une maison de retraite. Actuellement il existe 9 établissements (7 EHPAD, 2 résidences autonomie) et 2 résidences de services privées: les tarifs pratiqués comme le mode de fonctionnement (recours à l'intérim au niveau des personnels soignants et aides-soignants) sont dissuasifs. Cette création occasionnera la création d'emplois et assurera la formation des personnels concernés de l'ensemble des EHPAD. Comme pour les cantines scolaires, tous les EHPAD doivent proposer des repas bio et à chaque EHPAD son jardin.

#5 LE HANDICAP

Le nouveau plan de mobilité que nous prévoyons prendra en compte le problème des déplacements des fauteuils. Une charte Ville Handicap sera établie. Le problème de l'aménagement des appartements sera pris en charge par le service prévu d'aide à la rénovation. Des postes de recharge électrique des fauteuils seront prévus en complément de ceux pour les véhicules.